

Notes :

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez toutes les ressources à l'intention des patients à :
www.nshealth.ca/patient-education-resources

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :
composez le 8-1-1 ou consultez
<https://811.novascotia.ca/?lang=fr>

Préparation : Service de soins palliatifs
Conception et gestion : Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse

FF85-2195 © Mars 2025 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
L'information contenue dans cette publication doit être révisée en mars 2028 ou avant, au besoin.
Pour en savoir plus : <https://library.nshealth.ca/patient-education-resources>

Don de cornées

Service de soins palliatifs

Don de cornées

- Chaque année, des centaines de personnes bénéficient d'une greffe de cornées, laquelle peut :
 - › rendre la vue;
 - › soulager la douleur causée par certaines maladies aux yeux;
 - › améliorer considérablement la qualité de vie.
- La cornée est une membrane transparente et ronde qui permet à la lumière de pénétrer à l'intérieur de l'œil. Elle ressemble à une lentille de contact.
- Une cornée endommagée peut empêcher la lumière de pénétrer dans l'œil. Une cornée en bonne santé est indispensable pour bien voir.
- Étant donné qu'il n'y a pas suffisamment de cornées prêtes à transplanter pour répondre à la demande, de nombreuses personnes sont en attente d'une greffe.
- **Les patients en soins palliatifs peuvent faire don de leurs cornées après leur décès.**
- Le don de vos cornées peut être une source de réconfort pour vous, votre famille et vos proches pendant cette période difficile.

Des informations sur les dons d'organes et de tissus sont disponibles sur :

Legacy of Life (en anglais seulement)
› www.legacyoflife.ns.ca

Le cadeau de la vue

« Pour la première fois depuis plus de cinq ans, j'ai pu voir tout autour de moi sans aucune correction visuelle. J'ai pleuré tout le long du trajet jusqu'à la maison, observant le monde à travers ces nouveaux yeux, reconnaissante envers ce donneur qui m'avait gracieusement offert une nouvelle vie. »

Depuis mai 2003, il ne s'est pas écoulé un seul jour sans que je célèbre pleinement ma vie et ma vue. À chaque lever ou coucher de soleil, à chaque averse ou arc-en-ciel, à chaque froncement de sourcil ou à chaque sourire, je vois tout et je réalise à quel point le monde dans lequel nous vivons est merveilleux et à quel point j'ai de la chance de pouvoir le voir. Je serai éternellement reconnaissante envers mon donneur et sa famille ainsi que pour le soutien de mes amis et de ma famille tout au long de mon rétablissement et dans les mois qui suivront. »

Si vous souhaitez préparer le don de vos cornées :

- Parlez-en à votre équipe soignante
ou
- Contactez la **Banque régionale de tissus**
 - › Téléphone : 902-473-7360
 - › Téléphone (sans frais) : 1-800-314-6515

Ma famille sera-t-elle informée de ce qu'il adviendra de mes cornées données?

- Oui. Votre famille recevra une lettre du programme de transplantation contenant des informations générales. Pour des raisons de confidentialité (vie privée), nous ne communiquerons pas :
 - › Votre nom
 - › Le nom des personnes de votre famille
 - › Le nom de la personne qui recevra la ou les cornées

Legs d'un don de cornées

Témoignage de Ross (janvier 2014)

« J'ai reçu deux cornées données. J'ai reçu ma première greffe (œil gauche) en juin 2012, puis une seconde en juin 2013. Il y a sept ans, on m'a diagnostiqué une dystrophie cornéenne de Fuchs, une maladie dégénérative qui affecte la cornée des deux yeux. Au début, ma vision était trouble le matin, puis j'ai fini par perdre la vue, comme si je regardais à travers du papier ciré. Il n'existe aucun traitement pour guérir la maladie de Fuchs. La seule solution est une greffe de cornées.

J'ai une femme et trois enfants, je suis chef d'entreprise, marin et musicien. Je menais une vie très active. Mes problèmes de vue compliquaient de plus en plus mes tâches quotidiennes et m'empêchaient de réaliser mes projets. Le cadeau qui m'a été offert m'a rendu une grande partie de ma vie et je me suis promis de ne plus jamais gaspiller un seul instant de ma vie. »

Scannez le code QR ci-dessous sur votre téléphone (ouvrez l'appareil photo de votre téléphone, pointez-le vers le code, puis touchez la bande ou le cadre qui apparaît).



Il est très important de parler des dons que vous souhaitez faire avec votre famille afin qu'elle puisse vous appuyer dans vos démarches.

Questions fréquentes

Faut-il payer quelque chose pour faire don de ses cornées?

- Ni vous ni votre famille n'aurez quoi que ce soit à payer.

Est-ce que je pourrai avoir des funérailles ou un cercueil ouvert?

- Les cornées sont prélevées peu après le décès. Vous pouvez choisir n'importe quel type de funérailles, y compris avec cercueil ouvert.

Le don retardera-t-il mes funérailles?

- Nous ferons tout notre possible pour ne pas retarder vos funérailles. Votre corps sera remis à votre famille ou au salon funéraire dès que vos cornées auront été prélevées, ce qui demande habituellement moins de 24 heures (1 jour).

Qui peut faire don de ses cornées?

- Vous pouvez faire don de vos cornées :
 - › si vous avez 79 ans ou moins;
 - › même si vous portez des lunettes.
- Votre fournisseur de soins déterminera avec vous si vous pouvez faire ce don.

C'est à vous de décider si vous voulez faire ce don.

- Après votre décès, nous examinerons votre dossier médical afin de déterminer si vous pouvez faire don de vos cornées. Il se peut que nous ne puissions pas accepter votre don si vous avez certaines affections (p. ex. maladies, infections, cancer du sang).

Puis-je changer d'avis après avoir accepté de faire don de mes cornées?

- **Oui, vous pouvez changer d'avis à tout moment.** Cette décision est très personnelle. C'est à vous de déterminer ce qui vous convient le mieux.
- Si vous souhaitez modifier votre décision relative au don, vous devez mettre à jour vos renseignements dans le Registre provincial d'assurance-maladie.
- **Si le moment est venu de renouveler votre carte d'assurance-maladie provinciale**, vous pouvez utiliser le formulaire de renouvellement qui vous a été envoyé par la poste.
- **Si votre carte d'assurance-maladie provinciale n'est pas sur le point d'expirer**, vous pouvez contacter le service d'inscription et de renseignements de l'assurance-maladie provinciale (MSI) :
 - › Téléphone : 902-496-7008
 - › <https://beta.novascotia.ca/request-opt-out-organ-and-tissue-donation>

